

Général

Conférence sur les contrôles et sanctions dans le cadre de REACH et du CLP : 1^{er} mars 2012, Bruxelles.

Cette conférence, organisée par la Commission Européenne, rassemblera les autorités et les parties prenantes de l'ensemble des secteurs d'activité concernés par REACH et par le CLP. Elle portera plus particulièrement sur les activités liées aux contrôles et sanctions et sur l'identification des bonnes pratiques au niveau des Etats Membres mais aussi des parties prenantes. Les membres du Forum et de l'ECHA présenteront leurs activités. La date limite d'inscription est le 15 février 2012. Vous trouverez plus d'information [ici](#).

Rappel sur les consultations publiques en cours

Dans le cadre de REACH et du CLP, une consultation des parties prenantes est prévue pour un certains nombres de cas. Vous trouverez sur notre site internet [une section](#) vous rappelant les différents types de consultations publiques et les liens vers le site de l'ECHA. Ces consultations changent régulièrement : pensez à les consulter !

Registre des intentions : nouvelles entrées

Les autorités compétentes des États membres et l'ECHA (sur demande de la Commission) peuvent préparer des dossiers « annexe XV » pour l'identification de substances extrêmement préoccupantes (SVHC), pour proposer une classification et un étiquetage harmonisés ou pour proposer des restrictions. Vous pouvez consulter la section [« Registre d'intentions »](#) afin d'anticiper les impacts potentiels sur vos activités et pour pouvoir préparer à temps les commentaires si vous souhaitez en soumettre au cours des procédures REACH et CLP. Récemment, six substances ont été inscrites pour une proposition de classification et étiquetage harmonisés et huit substances ont été inscrites pour être identifiées comme des SVHC.

Toujours d'actualité !

Le nouveau site internet de l'ECHA permet une navigation plus simple et beaucoup plus intuitive.



Le portail de diffusion contient, au 20 janvier 2012, 4209 substances et des informations extraites de 23942 dossiers d'enregistrement REACH consultables dans la [liste des substances enregistrées](#).

Section « base de données » de notre site Internet

Nous vous proposons un résumé, non exhaustif, organisé par thème des [bases de données](#) existantes sur les produits chimiques.

REACH (enRégistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

REACH : l'échéance de 2013 approche, agissez maintenant !

REACH repose sur le principe « pas de données, pas de marché », cela signifie qu'aucune substance ne pourra être fabriquée ou importée dans l'Union Européenne, en quantité supérieure à une tonne par an, sans avoir été préalablement enregistrée auprès de l'ECHA (Agence Européenne des produits chimiques). Pour la fourchette de quantité de 100 à 1000 tonnes par an, la prochaine échéance d'enregistrement est le 31 mai 2013.



Vous êtes concernés ?

Participez au « Café REACH&CLP », organisé autour de ce thème, le **jeudi 22 mars 2012 de 16 h à 18 h** au CRP Henri Tudor au L-Kirchberg (entrée libre sur inscription, www.reach.lu/agenda).

CONTACTS : Arno Biber | Caroline Fedrigo | Ruth Moeller | Virginie Piaton
Helpdesk REACH&CLP Luxembourg | 66, rue de Luxembourg | L-4221 Esch-sur-Alzette
Tel : + 352 42 59 91-600 | Fax : +352 42 59 91-555
E-mail : reach@tudor.lu | clp@tudor.lu

Pour s'abonner / se désabonner : www.reach.lu/contact ou www.clp.lu/contact ou par email.



2300 substances déjà identifiées pour l'enregistrement de 2013

Fin 2011, l'ECHA a interrogé les entreprises pour obtenir une image précise de toutes les substances phase-in destinées à être enregistrées en 2013. Pour cela, l'ECHA a contacté toutes les entreprises qui avaient déclaré dans leur pré-enregistrement leur intention d'enregistrer une substance avant la seconde échéance de REACH. La date limite d'enregistrement du 31 mai 2013 concerne tous les déclarants potentiels de substances phase-in fabriquées ou importées dans l'UE dans des quantités comprises entre 100 et 1000 tonnes par an.

L'ECHA invite les entreprises à consulter régulièrement cette liste. Les résultats préliminaires de l'enquête révèlent une liste de 2 300 substances qui seront enregistrées pour la première fois. L'ECHA mettra à jour la liste mensuellement et souhaite qu'elle soit aussi complète que possible.

Pour les deux tiers de ces 2 300 substances, un déclarant principal a été nommé et l'ECHA souhaite publier leurs noms. Tout déclarant principal nouvellement nommé est invité à notifier cette information à l'ECHA en utilisant le formulaire dédié (ce formulaire peut également être utilisé pour mettre à jour les données précédemment soumises). Plus d'information dans l'[Alerte actualité](#) de l'ECHA.

Campagne « REACH 2013 – Act now » de l'ECHA

En vue d'aider les entreprises à se préparer à l'échéance d'enregistrement de 2013, l'ECHA propose [série de Webinars](#). Les deux prochains, destinés aux déclarants principaux, portant sur les informations requises partie I et II se dérouleront le 29 février 2012 et le 7 mars 2012 (libres d'accès sur inscription).

Dans le cadre de cette campagne un [Workshop pour les déclarants principaux](#) s'est déroulé le 2 et 3 février à Helsinki. Les présentations et les enregistrements vidéo sont maintenant disponibles.

Procédure d'autorisation

L'ECHA recommande treize substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

L'Agence européenne des produits chimiques a présenté à la Commission Européenne une [recommandation](#) afin que treize substances extrêmement préoccupantes (substances of very high concern (SVHC), en anglais) ne puissent pas, à l'avenir, être utilisées sans autorisation. Ces substances sont toutes classées en raison de leurs propriétés cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (ou une combinaison de ces propriétés). La recommandation comprend sept composés du chrome VI, cinq composés du cobalt II et le trichloroéthylène. La liste détaillée des substances et leurs principales utilisations sont reprises dans le [communiqué de presse](#) de l'ECHA.

La décision finale sur l'inclusion ou non des substances dans l'annexe XIV de REACH sera prise par la Commission Européenne conformément à la procédure réglementaire en vigueur (Committee procedure). Puis, si ces substances sont incluses à l'annexe XIV, elles ne pourront être utilisées au sein de l'UE, à partir de la date d'expiration (« sunset date »), que si une autorisation leur a été octroyée pour des usages spécifiés.

L'ECHA met en place des séances d'échange avec les futurs demandeurs d'autorisation

L'ECHA a publié de nouvelles pages Internet présentant la création de séances d'échange avec les futurs demandeurs d'autorisation. Ces séances personnalisées sont conçues pour offrir aux demandeurs la possibilité de poser des questions liées à leurs cas spécifiques et se dérouleront au plus tard six mois avant la soumission de leur demande. Les entreprises qui souhaitent profiter de ces séances d'échange doivent le notifier à l'ECHA via un formulaire en ligne sécurisé. Plus d'informations dans la section [pre-submission information sessions](#) du site de l'ECHA.

Représentant exclusif et procédure d'autorisation

En Décembre 2011, la Commission Européenne a signifié à l'ECHA son avis selon lequel un représentant exclusif d'un fabricant situé hors UE peut soumettre une demande d'autorisation. Suite à cela, l'ECHA a actualisé les formulaires pour permettre aux représentants exclusifs d'envoyer leurs demandes d'autorisation. [Plus d'information ici](#).

Le Data Submission Manual Part 22 sur « *Comment préparer et soumettre une demande d'autorisation avec IUCLID 5* » sera prochainement mis à jour et sera publié en même temps que la prochaine version de IUCLID prévue pour l'été 2012.

Vingt nouvelles substances extrêmement préoccupantes identifiées

L'ECHA a ajouté vingt substances extrêmement préoccupantes (substances of very high concern (SVHC), en anglais) à la Liste Candidate qui contient maintenant soixante-treize substances. Dix neuf des nouvelles SVHC sont cancérigènes et/ou toxiques pour la reproduction. De plus, pour la première fois une substance (4-tert-octyl phenol) a été identifiée comme extrêmement préoccupante à cause de ces propriétés de perturbateur endocrinien donnant lieu à un niveau équivalent de préoccupation en raison de ses probables effets graves sur l'environnement.

La Liste Candidate, incluant les substances nouvellement ajoutées par l'ECHA, est disponible sur le [site de l'ECHA](#). Un résumé de leurs utilisations principales est fourni dans le [Communiqué de presse](#) de l'ECHA. Les entreprises peuvent avoir des obligations résultant de l'inclusion de substances dans la Liste Candidate, qui peuvent s'appliquer sur les substances telles quelles, ou incluses dans un mélange ou un article. Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

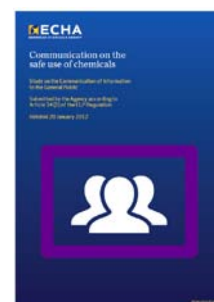
Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que REACH ? »](#)

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

Communication liée à l'utilisation des produits chimiques en toute sécurité

À la date fixée par le règlement CLP, l'Agence européenne des produits chimiques a soumis à la Commission européenne son étude sur la communication d'information sur l'utilisation des produits chimiques en toute sécurité pour le grand public.

L'étude fournit des indications sur la façon d'améliorer encore la communication des dangers pour les citoyens de l'Union Européenne. Vous trouverez de plus amples informations dans le [communiqué de presse de l'ECHA](#).



Publication de l'inventaire C&L reportée au 13 février 2012



L'ECHA a décidé de reporter le lancement de l'inventaire de classification et étiquetage afin de s'assurer que les renseignements fournis par l'industrie seront rendus publics d'une manière précise, et de permettre un accès facile et fonctionnel à l'information. L'ECHA a annoncé la publication pour la semaine du 13 février 2012.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

AGENDA

Cette rubrique est actualisée régulièrement sur notre site internet, pensez à la consulter sur www.reach.lu/agenda.

Manifestations nationales

22 mars 2012	Café REACH & CLP « Enregistrement 2013 et évaluation des dossiers » (L-kirchberg, CRP Henri Tudor, 16H-18H) Invitation et formulaire d'inscription prochainement disponibles.
24 avril 2012	Forum de la Sécurité et de la Santé au travail (L-Kirchberg, Luxexpo, 10H-19H, http://www.securite-sante.lu/). Entrée gratuite sur inscription. Le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg vous accueillera sur son stand et tiendra un workshop sur le thème « étiquetage des produits chimiques et Fiches de Données de Sécurité ».

Manifestations internationales

29 février et 7 mars 2012	« REACH 2013 : act now » - Webinars de préparation à l'échéance 2013 : informations requises partie I et II. Inscription et renseignements dans la section « support » du site Internet de l'ECHA.
1 mars 2012	Conférence sur les contrôles et sanctions dans le cadre de REACH et du CLP, Bruxelles, entrée libre. Cette conférence, organisée par la Commission Européenne, rassemblera les autorités et les parties prenantes de l'ensemble des secteurs d'activité concernés par REACH et par le CLP. Vous trouverez plus d'information ici .
17 Juin 2012	Formation sur l'évaluation de la sécurité chimique pour l'échéance d'enregistrement de 2013, Stockholm (au cours du congrès EUROTOX 2012); vous trouverez plus d'information ici .

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du CRP Henri Tudor pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. ©copyright 2012, CRP Henri Tudor.